



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2019-95

PUBLIÉ LE 9 MAI 2019

Sommaire

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2019-05-07-003 - Arrêté du 7 mai 2019 interdisant la vente de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) ainsi que leur utilisation sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime (2 pages)	Page 3
76-2019-05-07-002 - Arrêté du 7 mai 2019 portant interdiction de la vente et de l'utilisation des artifices dits de divertissement dans le département de la Seine-Maritime (4 pages)	Page 6
76-2019-05-07-004 - Arrêté du 7 mai 2019 portant interdiction de manifestations sur la voie publique à Saint-Étienne-du-Rouvray (abords rond-point des vaches) du vendredi 10 mai au mercredi 15 mai 2019 (3 pages)	Page 11
76-2019-05-09-002 - Arrêté du 9 mai 2019 portant interdiction de manifestations sur la voie publique le vendredi 10, le samedi 11 et le dimanche 12 mai 2019 à Rouen (4 pages)	Page 15